



excès de vitesse TOUJOURS CONTESTER !! pour ne pas perdre de point...

Conseils pratiques publié le 16/09/2011, vu 3738 fois, Auteur : [Maitre losca Jean Baptiste](#)

Faut il se battre contre les cabines radars et pourquoi ???

Lors de la **réception d'une contravention pour excès de vitesse à votre domicile** souvenez vous que seulement 20 % des cabines radars permettent de reconnaître le conducteur du véhicule.

Ce tres faible pourcentage s'explique pas :

- mauvais positionnement du radar
- pare-soleil abaissé
- pare-brise opaque
- port de lunettes de soleil

Si l'identité du conducteur ne peut pas être établi c'est le détenteur de la carte grise qui sera redevable pécuniairement de l'amendeSANS RETRAIT DE POINT !!!!!!(article L 121-3 du Code de la route).

Résumons nous : CONTESTEZ et vous avez 80 % de chance de ne pas perdre vos points intéressant non ????

et pour tt autre info sur les excès de vitesse : <http://www.maitreiosca.com/>